

Sou au profit de
l'aménagement du terrain
de sport - Remarque 900
est de collect. locaux et de financer
Bureau - vu et approuvé
le conseil municipal

Le Conseil municipal autorise le Receveur municipal à encaisser la somme
de 2500^F deux mille cinq cent fr. donnée par le Comité de ~~Amateurs~~ ~~Asso-~~
ciations locales de clubs au profit de l'aménagement du terrain de sport.
dit que cette somme figurera à l'article 906 du budget.